



Les éléments de la briarde de gendarmerie de Bertoua ont déniché ce produit illite dans les bagages de deux commerçants au cours d'une opération coup de point menée le lundi 03 septembre 2018.

Cette cargaison, apprend-on était sur le point d'être acheminée dans la ville de Kousseri

Après l'interpellation des deux coupables et la saisie des produits, la procédure judiciaire a été enclenchée et transférée au niveau du procureur

Rappelons que la détention, la consommation et la commercialisation des drogues sont punies par le Code pénal camerounais